

Les Sables, le 30 novembre 2020 N° 2020/CES/RIA/PRV/001/NP

MODIFICATIF

<u>OBJET</u>: modification apportée au Règlement Intérieur dans le cadre des mesures COVID.

<u>RÉFÉRENCE</u>: Règlement Intérieur et ses annexes.

P. JOINTE : N/A.

Le document de référence est modifié comme suit :

- L'appellation « manège » est remplacée par l'appellation « carrière couverte », aussi bien dans le Règlement Intérieur que dans ses annexes et dans le langage courant.

Le reste sans changement.

Le présent modificatif sera affiché à l'accueil et sur le site internet du Centre Équestre et sera valable jusqu'à nouvel ordre.

Stéphanie MARAIS Dirigeante,

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

<u>DESTINATAIRE</u> :

- L'ensemble des cavaliers et propriétaires.

<u>COPIES</u> :

- Les Enseignantes ;
- Le responsable des écuries.